

L'écho des élus



Compte-rendu du CSE DU 20/02/2025

Présents

Natascha LEONARD – BINEAU, Directrice Générale de l'ADAPEI07

Charlène PINEAU, Directrice des Ressources Humaines.

Invités :

Sophie MORENO, Directrice Qualité et Communication

Vincent PARDOEN, Directeur du Secteur Enfance

Claude LARNAUD, Directeur Entreprise Adaptée Annonay

Manon ROCHE, Chargée de mission en gestion de projets

Membres Titulaires CSE :

1^{er} collègue : Stéphanie DECROUX (CGT), Karine DUCLAUX DURANTON (CGT),

Franck LEMEY (CGT), David MORETTO (CGT), Amélie PORTE (CGT)

2^e collègue : Andéol LHUILLIER (CGT)

3^e collègue : Didier OLIOSO (CFDT)

Membres suppléants CSE :

1^{er} collègue : Chrystelle BONNET (CGT)

2^e collègue : Thibault POTARD (CGT)

L'écho des élus



Questions CSE du 20.02.2025

▪ Entrées / sorties décembre et janvier

Un document relatif à ce point a été distribué aux élus du CSE.

▪ Info-consultation sur les DUERP

Le CSE émet un avis défavorable sur les DUERP à la majorité des votants.

Vote : 2 favorables, 6 absentions, 1 défavorable.

▪ Info-consultation sur l'organisation de l'accueil des IME

Le CSE émet un avis favorable sur l'organisation de l'accueil des IME à la majorité des votants.

Vote : 6 favorables, 0 défavorable, 3 abstentions.

Le CSE approuve la volonté de consacrer un temps sans présence des enfants dans la semaine pour permettre aux salariés des IME de préparer leurs activités éducatives, accomplir les tâches administratives, organiser des réunions de travail ou bénéficier de formations.

Le CSE émet des réserves sur la demande qui sera faite aux salariés qui ne travaillaient pas le vendredi de venir travailler ce jour.

▪ Info-consultation sur la création du poste d'agent de méthodes qualité sur l'EAA

Le CSE émet un avis favorable à la création du poste d'agent de méthodes qualité sur l'EAA à l'unanimité des votants.

Vote : 9 favorables.

▪ Information sur la RSE – désignation d'un référent RSE au CSE

Chargée de mission en gestion de projets : un diagnostic RSE sera réalisé afin de recenser les bonnes pratiques en vigueur au sein de l'association. Un questionnaire sera ainsi transmis aux salariés à cette fin le 21 février 2025. Un comité de pilotage sera instauré afin de suivre ce projet.

La désignation du référent RSE du CSE sera effectuée lors d'une prochaine réunion.

▪ Validation PV : 27.09.2024 – 21.10.2024 – 21.11.2024 – 06.12.2024

L'approbation du procès-verbal du 21 novembre 2024 est reportée.

Les procès-verbaux des 27 septembre et 6 décembre 2024 sont approuvés à l'unanimité des votants.

Le procès-verbal du 21 octobre 2024 est approuvé à la majorité des votants.

L'écho des élus



Questions générales

1) Certains salariés s'offusquent parfois des réponses de la direction par exemple, lors du CSE du 23.05.2024, il a été évoqué que les salariés risquaient de démissionner. Mme LEONARD a répondu « qu'ils le fassent ». Ces propos dénotent un profond mépris. La direction a-t-elle pris la mesure que ces propos puissent choquer les salariés, est-ce un mode de communication assumé par la direction ?

DG : Ce mode de communication est assumé par la Direction. Chacun est libre de poser l'acte qu'il souhaite, et d'en assumer les conséquences. Cependant, aucune réponse ne sera apportée aux menaces ou aux tentatives d'intimidation.

CSE : Les représentants du personnel remontent la réalité du terrain et le ressenti des salariés. Le mode de communication de la direction est ressenti avec violence par certains salariés. Ces derniers se sentent jugés et méprisés par l'équipe dirigeante de l'ADAPEI 07.

2) Combien de professionnels ont leur code OCTIME ? Pourquoi autant de réticence à les donner depuis juin 2024 ?

DRH : Les codes OCTIME ont été communiqués à l'ensemble des professionnels.

3) Qu'en est-il des propositions faites lors du CSE extraordinaire sur :

- Le compteur d'heures sur 2024 pour chaque salarié

DRH : Une trame a été fournie aux directeurs ainsi qu'aux chefs de service afin que chaque salarié puisse accéder à son compteur d'heures de 2024. Les collaborateurs doivent formuler une telle demande d'accès.

- L'accès à chacun à son compteur prévisionnel pour 2025

DRH : Les salariés ont accès aux compteurs prévisionnels pour 2025, car ils ont accès à OCTIME.

- Le code d'accès à OCTIME promis depuis trop longtemps.

Ce point est traité simultanément avec la question 2 du présent ordre du jour.

Secteur Travail

4) Les salariés demandent au service RH de venir expliquer l'annualisation en lien avec OCTIME.

DRH : Le service des ressources humaines expliquera aux salariés l'annualisation en lien avec OCTIME. Une démonstration du calcul d'heures réalisées pourra également être effectuée.

5) Les salariés demandent la démonstration du calcul d'heures réalisées sur l'année 2025.

Ce point est traité simultanément avec le point précédent du présent ordre du jour.

L'écho des élus



6) Que compte faire la direction de l'ADAPEI face au désengagement du client Bobitech qui fournissait du travail à une douzaine d'ouvriers ? Comment penser l'accompagnement dans ce contexte ? Quels sont les perspectives financières ?

DG : Plusieurs projets de création d'ateliers existent. Certaines solutions sont étudiées afin de maintenir une activité de sous-traitance satisfaisante.

7) Une monitrice d'atelier de l'ESAT Avenir a pris un poste à l'IME Amitié, qu'en est-il de son poste vacant ?

DRH : Ce poste a été publié, mais peu de réponses ont été obtenues.

8) Actuellement le poste de secrétaire de l'ESAT du Haut-Vivarais est pourvu jusqu'au 28.02.2025. Que deviendra ce poste à la fin de cette période déterminée ?

DG : Ce poste de Secrétaire de l'ESAT du Haut-Vivarais sera ouvert en CDI.

Antraigues Sur Volane

9) Serait-il possible de connaître les conditions d'acquisitions ainsi que le positionnement sur le bulletin de salaire pour les congés d'ancienneté et les congés trimestriels ?

DG : Aucun congé trimestriel n'est accordé sur le site d'Antraigues-Sur-Volane. Les congés d'ancienneté apparaîtront sur les bulletins de paie de février 2025.

Concernant les congés de fractionnement, les jours supplémentaires acquis sont-ils indiqués lors du mois de pose des congés ou en fin de cycle, soit sur le mois d'avril 2025 ? Sur quelle période doivent-ils être posés ?

DG : Les dates limites de pose des congés de fractionnement sont systématiquement inscrites dans les courriers transmis aux salariés.

10) A l'Adapei, qui bénéficient des congés trimestriels ? des repos supplémentaires ? et des congés d'ancienneté ?

DG : Les repos supplémentaires existaient avant 2010. Les salariés qui en bénéficient sont ceux qui y avaient droits avant la dénonciation survenue en 2010. Les congés trimestriels sont accordés au personnel qui relève du secteur de l'enfance.

Questions diverses

Quelles sont les démarches à effectuer afin de déclarer les kilomètres effectués à vélo ?

DG : Une attestation sur l'honneur doit être rédigée pour déclarer les kilomètres effectués à vélo.

Les élus CSE.